

Commune de SAINT-LAURENT

Arrêté préfectoral DEAL/UPR/N°98 du 09 juin 2017, organisant l'enquête publique pour la période du 29 juin au 28 juillet 2017 sur la commune de Saint-Laurent du Maroni, prolongé par arrêté préfectoral **DEAL/UPR/N122 du 20 juillet 2017** jusqu'au 25 août 2017 inclus.

Commissaire enquêteur : M. Guy-Bernard SERAPHIN par décision en date du 18/05/2017 du magistrat chargé de la suppléance, pour Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cayenne – Enquête n°E17000006/97

ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur

DEMANDE D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS

CONCERNANT

L'EXPLOITATION D'OR SECONDAIRE

PAR LA SOCIETE MONTAGNE D'OR EX SOTRAPMAG

SUR LA CONCESSION N° 215 (C02/46) DE PAUL ISNARD

AU LIEU DIT BŒUF MORT SUR LA

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

**COMPTE RENDU DE REUNION PUBLIQUE
DU 27 JUILLET 2017**

Fil conducteur :

I/ Contact avec le public/Ouverture de la réunion

- 1) Présentation au public des raisons de la réunion
 - Aspect règlementaire
 - Les nombreuses interrogations et observations
 - Confusions observées entre l'objet de l'actuelle enquête et le projet industriel porté par la société «MONTAGNE D'OR»
- 2) Point d'ordre sur la communication
 - Constructif, permettant une bonne retranscription des observations du public
 - Information sur l'enregistrement de la réunion
- 3) Cadrage (rester dans le cadre de l'actuelle enquête publique)
 - Début 18h00/ Clôture 20h00
 - 20 à 30 minutes de présentation du projet par le pétitionnaire (intervention de la société « ATENOR » sous-traitant)
- 4) Question/réponse avec le public sur 3 thèmes les plus fréquemment évoqués dans les mails et sur le registre d'enquête (à raison d'1/2 heure par thème):
 - L'économie
 - L'environnement
 - La taille du projet

II/ Présentation du projet

III/ Questions/réponses suivi de la clôture

INTRODUCTION

Le 27 juillet 2017 à 18h00, à la demande du commissaire enquêteur, il s'est tenu une réunion publique relative à la demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers, concernant l'exploitation d'or secondaire, par la société « MONTAGNE D'OR » anciennement dénommée « SOTRAPMAG », sur la concession n° 215 (C02/46) de Paul Isnard au lieu-dit « Bœuf Mort », sur la commune de Saint-Laurent du Maroni. Cette réunion s'est tenue au Centre Communale de Loisir (CCL) situé au 22 boulevard MALOUEY 97320 Saint-Laurent-du-Maroni.

Ce projet a pour objectif de permettre à la société « MONTAGNE D'OR » d'obtenir le renouvellement de la concession citée ci-dessus, pour une durée de 25 ans.

Le projet est présenté par la société « MONTAGNE D'OR », ainsi que par la société « ATENOR », ce dernier exerçant une activité artisanale en qualité de sous-traitant pour la société « MONTAGNE D'OR » au titre de l'arrêté préfectoral n°R03-2016-08-08-003. Le commissaire enquêteur a donc souhaité sa présence, afin qu'il puisse porter les réponses au public pour les questions le concernant.

La réunion a débuté à 18h00 avec une salle comble (capacité de la salle étant de 200 personnes), le déroulement initialement prévu et présenté a été perturbé par quelques opposants au projet issu du collectif « Or de question » et de quelques habitants de villages Amérindiens (Village Pierre et Village Espérance de Saint-Laurent-du-Maroni ; Village Sainte-Rose de Matoury).

DEROULEMENT

La réunion avait pour objectif de permettre au public de poser directement les questions au pétitionnaire, concernant l'enquête publique relative au projet d'AOTM afin qu'il soit éclairé sur ce projet. En effet, une confusion importante existait entre le projet objet de cette enquête et un futur projet d'exploitation aurifère à l'échelle industrielle.

Si la majorité des personnes présentes était en demande, quelques opposants au projet (des collectifs de défense de l'environnement ainsi que des droits des peuples autochtone) n'ont pas laissé le soin au pétitionnaire d'effectuer la présentation dans son ensemble.

Les interventions du pétitionnaire ont été interrompues à de multiples reprises par les membres du collectif « Or de question ». Leurs objectifs étant d'empêcher le bon déroulement de cette séance et aussi de mettre en évidence une vive opposition au projet industriel « montagne d'or » tout en empêchant le public présent de comprendre la différence entre le projet alluvionnaire et la méga mine industrielle.

A force de régulation, parmi l'ensemble des questions soulevées par le public, le pétitionnaire a pu répondre aux questions relatives au projet alluvionnaire et s'est efforcé d'expliquer la différence avec le projet industriel, en précisant qu'il y aura également une enquête publique pour ce projet.

Le pétitionnaire s'est efforcé de rester dans le cadre de la réunion fixé par le commissaire enquêteur, mais vue les nombreuses questions sur la mine industrielle, il y a également amené quelques réponses succinctes, ainsi que les liens à consulter pour plus de précision.

Dans sa globalité, le déplacement du public était principalement motivé par le projet industriel.

Des membres du public ont manifesté leurs accords pour ce projet alluvionnaire, à condition qu'il garantisse une exploitation propre, sans produits toxiques.

CONCLUSION

En conclusion, il ressort de cette réunion :

- Qu'il n'y a pas eu un réel éclairage, permettant le public de distinguer le projet alluvionnaire du futur projet industriel.
- Qu'il n'y a pas eu de véritables questions de fonds
- Que le maître d'ouvrage a été mis en difficulté tant vis-à-vis de l'attitude des opposants qu'au niveau des questions émanant du public

Il est souhaitable que le maître d'ouvrage amène plus de réponse sur le nouveau mode de production qu'il propose.

RETRANSCRIPTIMON ECRITE DE L'ENSEIMBLE DE LA REUNIMON

Ouverture de la réunion publique à 18h00. Participent à cette réunion :

- M. ROCK Lefrançois Président de la compagnie ;
- M. BOUDRIE Michel Directeur ;
- M. GUEZ Alex Directeur règlementaire
- Le sous-traitant ATENOR, représenté par M. LEVEILLE Antoine

PRESENTATION DU PROJET D'AOTM

Le commissaire enquêteur introduit la réunion en saluant le public et présente le cadre de l'enquête pour laquelle il est missionné, le déroulé de la réunion, la nécessaire contribution du public par les questions, remarques et observations, permettant ainsi un apport d'éclairages par le pétitionnaire.

Il évoque un point d'ordre, indispensable au bon déroulement, mais également à une bonne retranscription des observations dans son rapport. Il soumet au public 3 thèmes majeurs (*L'économie ; L'environnement ; La taille du projet*), pour leurs interventions et insiste sur l'objet de la réunion. Le commissaire enquêteur expose les raisons qui ont motivées la mise en place de cette réunion.

Il demande au pétitionnaire (Membres présents : M. ROCK Lefrançois président de la compagnie ; M. BOUDRIE Michel directeur; M. GUEZ Alex Directeur règlementaire) de faire une **présentation général du projet en y introduisant dans un premier temps**, le sous-traitant ATENOR (Représenté par M. LEVEILLE Antoine) et **dans deuxième temps de répondre aux questions du public**.

Le pétitionnaire :

Intervention du président de la compagnie « MONTAGNE D'OR » :

Le président de la compagnie (M.ROCK Lefrançois) débute son intervention en saluant le public.

Il présente ensuite son statut au sein de la société. Il précise « *je suis le demandeur de cette AOTM pour le compte d'un sous-traitant « ATENOR »* ».

Il poursuit en faisant la présentation de l'ensemble de ses collaborateurs présents (le Directeur ; le Directeur règlementaire « *qui fera la présentation, l'aspect technique du projet alluvionnaire* » ; le Sous-traitant « *qui veulent exploiter l'alluvionnaire chez nous* »).

Il termine en indiquant au public *«comme l'a dit le commissaire enquêteur, nous allons répondre à la fin de la session, aux questions qui se rapportent à cette exploitation alluvionnaire»*, il remercie le public de l'intérêt qu'il porte au dialogue ainsi que de sa présence.

Le Président de la compagnie passe la parole à son Directeur des affaires réglementaires (M. GUEZ Alex) chargé de présenter l'aspect technique du projet alluvionnaire.

Le pétitionnaire :

Intervention du Directeur des affaires réglementaires de la société « Montagne d'or » (GUEZ Alex) :

M.GUEZ prend la parole en saluant le public, et en se présentant.

Il précise *«je me propose de vous présenter le projet de « Bœuf Mort » mais aussi la continuité d'une activité alluvionnaires qui a lieu depuis de nombreuses années sur ce secteur»*.

Il fait un focus sur l'actuelle base-vie appelé « camp citron », de 1990 à 2017. Il souligne la disparition d'un certain nombre de baraquements, hébergeant des familles à une certaine époque.

Un point sécurité est également fait par M.GUEZ concernant l'évacuation de la salle.

Le public :

Intervention d'un membre du public (M. MARSHALL Richard) :

« Napoléon a inventé le métier de préfet de police, qui est responsable de la sécurité de chaque citoyen. Ici la salle, il y a trop de gens dans la salle, on ne peut pas sortir dans les délais demandé par le code, parce que vous mettez autrui en danger... il demande à ce que la réunion soit arrêtée et au public de libérer la salle sur le champ pour des raisons de sécurité»...

Ce monsieur cherchant visiblement à influencer le public, a proféré des menaces à l'encontre du pétitionnaire, avec une estimation de dommages et intérêts d'un montant de 10.000.000.000,00 € (dix milliard d'euros), ce chiffre ayant suscité un applaudissement de quelques membres du public...

Ce monsieur insistant lourdement, le public lui a demandé de quitter la salle afin que les personnes présentes puissent suivre la présentation.

Le commissaire en quêteur

Intervention du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur remercie M. MARSHALL Richard de sa participation et lui demande de permettre la poursuite de la réunion. Il fait un bref état sur l'aspect sécuritaire en précisant que la commission de sécurité a donné un avis favorable sur la possibilité d'occuper les lieux.

Il précise qu'il appartient à chacun de quitter la salle s'il le souhaite. Vu le trouble posé, le commissaire enquêteur tente de calmer et de réguler l'intervention de M. MARSHALL Richard, en faisant preuve d'empathie jusqu'à ce que ce dernier quitte définitivement la salle.

Le commissaire parvient à réguler la situation au bout de 10 minutes et demande la poursuite de la réunion.

Le public :

Intervention d'un membre du public :

Question d'un usager sur la capacité d'accueil de la salle

Le commissaire en quôteur :

Intervention du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur indique que la salle a une capacité d'accueil de 200 personnes et demande à ce que la réunion reprenne son cours, afin que le public puisse avoir les informations et que lui-même accomplisse la mission qui lui a été confiée. Qu'il retranscrive le plus fidèlement possible les observations du public et les réponses du pétitionnaire.

Vu les différentes observations déjà recueillies, il souligne la nécessité de cette communication et demande de poursuivre la réunion.

Le public :

Un usager intervient en disant :

« On n'a pas besoin d'information, on a besoin qu'il s'en aille de ce pays »

Le public :

M. HAUDEBOURG (membre du collectif « or de question » intervient en disant :

« Vous perdez votre temps, vous êtes en train de tromper vos actionnaires, vous êtes en train de tromper vos patrons ».

« Les actionnaires de « Nord gold » les actionnaires de « Colombus gold » qui sont là-bas, ne savent pas que vous Directeur, vous gaspillez leurs argents ici, dans l'approche du projet qui ne va pas se faire ».

« Est-ce que vous leurs avez dit que vous êtes en train de gaspiller leurs argents. Parce que ça ne va pas se faire. Vous êtes en train de perdre votre temps, mais continuez ! ».

Le commissaire en quêteur :

Intervention du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur demande à ce que la présentation se poursuive afin que le « timing » soit respecté et que chacun s'exprime et pose les questions en lien avec le projet.

Le public :

M. HAUDEBOURG intervient en disant :

« On ne va pas se calmer, On ne pose pas de question, on s'exprime, on sait ce que l'on a à dire »

Le commissaire en quêteur :

Intervention du commissaire enquêteur :

Le commissaire régule à nouveau les interventions de M. HAUDEBOURG en lui précisant que son intervention a été enregistrée et qu'il a été entendu.

Il demande de respecter les personnes qui se sont déplacées et de leurs permettre d'entendre ce que le pétitionnaire a à leur présenter.

Il demande également de lui permettre de recueillir les observations de tous, et que les choses soient cadrées.

Le pétitionnaire :

Reprise de la présentation du projet d'exploitation d'or alluvionnaire par le Directeur des affaires règlementaires (GUEZ Alex) sur :

- l'activité minière en Guyane, avec le processus d'autorisation avec Le processus d'autorisation dans lequel est inscrit le projet (Autorisation d'Ouverture de Travaux Miniers)
- L'historique du secteur de Paul Isnard
- La présentation de la société ATENOR (Société exploitant l'or alluvionnaire par une amodiation avec la société « montagne d'or »)
 - Les travaux de réhabilitation et de revégétalisation réalisés
 - Les travaux d'exploration alluvionnaires

- Point particulier sur l'orpaillage illégal (*«point particulier que seul nous connaissons aujourd'hui, la pression de l'orpaillage illégal...»*)
 - Exploitation légale face l'exploitation illégale
- Le projet d'exploitation alluvionnaire dans le détail

Le public :

Intervention d'un membre du public (représentant de « or de question »):

« Excusez-moi de vous interrompre, j'aimerais quand même que vous m'expliquiez quelque chose que vous venez de dire :

Vous êtes les seuls à connaître la pression de l'orpaillage illégal ? Je suis désolé c'est une insulte envers nos populations.

Le public :

M. HAUDEBOURG intervient en s'exclamant :

« C'est vous qui mangez les poissons empoisonnés ? Vous savez tout dans ce pays ? Vous allez nous expliquer l'historique de l'or en Guyane ? On vous a attendus ? On n'a pas de grands parents qui ont travaillé dans l'or ? C'est vous qui nous expliquez l'histoire de ce pays ? On n'a rien à foutre de votre historique... »

« Passons à votre projet actuel, arrêtez de nous faire la leçon, les guyanais connaissent leur histoire ».

« On veut s'exprimer, on n'est pas là pour entendre leurs bonnes paroles pendant 2 heures »

Le public :

Un autre membre du public s'exprime :

« On en a assez du baratin, tout le monde a internet, on a internet ici, on sait ce que c'est le projet ».

Le commissaire enquêteur :

Intervention du commissaire enquêteur :

Nouvelle régulation des interventions de M. HAUDEBOURG et de quelques autres membres du public, en leur précisant que la présentation qu'effectue la société « MONTAGNE D'OR » est presque terminée. Il demande d'accorder encore quelques minutes, que la présentation ne durera pas 2 heures, il précise que la parole sera donnée à tout

le monde dans la salle « *le micro circulera pour tout le monde* », et qu'il souhaite que tout le monde puisse s'exprimer.

Le pétitionnaire :

Poursuite de la présentation du projet d'exploitation d'or alluvionnaire par le Directeur des affaires règlementaires (GUEZ Alex):

« Le rôle du Schéma Départemental d'Orientation Minière qui définit des zones interdites et zones autorisées.

Le rôle du Ministère des mines qui délivre en exclusivité sous la forme des titres miniers un permis d'exploration et d'exploitation.

Le rôle du Préfet qui délivre l'autorisation d'exploiter qui passe par plusieurs étapes de consultation.

Des aspects plus techniques ont été abordés tels que les dimensions « AEX et AOTM » et la nécessité de consultation du public dans le cadre d'une enquête publique».

Présentation des chiffres du pôle minier en Guyane comme aperçu de l'activité minière depuis 2001 (418 autorisations délivrées depuis cette date, dont 75 sur la commune St-Laurent) avec un focus sur l'attribution sur le Département. Référence est faite à une étude sur l'activité minière en Guyane, menée par le WWF sur « les bonnes pratiques des guyanais » dans l'optique de les exporter sur les plateaux des Guyane.

Le public :

Un membre du public intervient :

« Je crois qu'il vaut mieux pas parler au nom du WWF »

Le public :

Un autre membre du public intervient :

« Excusez-moi, désolé de vous couper la parole, vous êtes en train de nous endormir, on dirait que vous-même vous n'êtes pas convaincus du bien-fondé de votre projet »

Le public :

M. HAUDEBOURG intervient en s'exclamant :

« On veut parler de l'AOTM, vous faites l'historique de l'or en Guyane et d'un cadre général on veut parler du projet. Le cadre général, on a cela sur le site internet [montagne d'or.fr](http://montagne-d-or.fr) »

Le pétitionnaire :

Poursuite de la présentation du projet d'exploitation d'or alluvionnaire par le Directeur des affaires réglementaires (GUEZ Alex):

- 2015 : étude d'impact environnemental
- 2016 : dépôt de dossier
- Enquête publique
- Commission départementale des risques sanitaires et technologiques

Le public :

Un membre du public intervient :

«Vous n'avez pas encore les résultats de l'enquête écologique, des impacts ?»

Le pétitionnaire :

Réponse du Directeur des affaires réglementaires de la société « Montagne d'or » (GUEZ Alex) :

«On est sur le projet Bœuf Mort Monsieur»

Le public :

Un membre du public intervient :

«Oui mais, vous avez les résultats ou pas ?»

Le pétitionnaire :

Réponse du Directeur des affaires réglementaires de la société « Montagne d'or » (GUEZ Alex) :

«Oui, ils sont dans le dossier qui est mis en ligne sur le site de la préfecture et sur le site de la DEAL aussi».

Le public :

Un membre du collectif « Or de question» intervient :

« Vous travaillez toujours à la DEAL ou pas ? »

Le pétitionnaire :

Réponse du Directeur des affaires réglementaires de la société « Montagne d'or » (GUEZ Alex) :

« Non »

Le public :

Un nouveau membre du collectif « Or de question» intervient :

« Vous avez travaillé à la DEAL avant ? »

Le pétitionnaire :

Réponse du Directeur des affaires réglementaires de la société « Montagne d'or » (GUEZ Alex) :

« Oui »

Le public :

Un nouveau membre du collectif « Or de question» intervient :

« Là vous travaillez pour le privé c'est ça ? »

Le pétitionnaire :

Réponse du Directeur des affaires réglementaires de la société « Montagne d'or » (GUEZ Alex) :

« Bien sûr »

Le public :

M. HAUDEBOURG intervient en disant :

« Donc vous êtes toujours fonctionnaire, vous êtes en mise à dispo quoi ? »

Le pétitionnaire :

Réponse du Directeur des affaires réglementaires de la société « Montagne d'or » (GUEZ Alex) :

« Je crois que vous connaissez un certain nombre de personnes qui sont en disponibilité, je ne serais certainement pas le seul monsieur. »

Le commissaire enquêteur :

Le commissaire régule à nouveau les tensions et demande de rester dans le cadre du projet, afin de respecter le timing

Le pétitionnaire :

Le Directeur de la société « MONTAGNE D'OR » (M. Michel BOUDRIE) :

M. BOUDRIE intervient en saluant le public et précise qu'il intervient pour parler du secteur de Paul ISNARD.

- Découverte de l'or par Paul ISNARD en 1873
- Exploitation alluvionnaire sur tout le secteur depuis 140 ans et présentation de toutes les zones exploitées par différentes sociétés (Jean GALMOT sur Elisé ; Léonce MELKIOR...au nord de « bœuf mort » ; Société d'exploitation minière de l'Inini en 1946 ; Compagnie minière de Paul ISNARD en 1966 ; SOTRAPMAG en 1986)
- SOTRAPMAG a été créée par des entrepreneurs de Saint-Laurent et Cayenne en 1986 ; rachetée en 1994 par une compagnie canadienne ; rachetée en 2013 par la société COLOMBUS ; en juillet 2016 changement du nom de la SOTRAPMAG (COMPAGNIE MINIERE MONTAGNE D'OR)

Le public :

Un membre du public intervient en s'exclamant :

« Lucifer ça aurait été mieux !!! »

Le pétitionnaire :

Réponse du Directeur de la société « MONTAGNE D'OR » (M. Michel BOUDRIE) :

« On aurait pu mettre aussi Lucifer, c'est juste à côté, au nord de Paul ISNARD, le projet de montagne d'or est sur le versant nord du massif du DEKOUDEKOU et le nom de MONTAGNE D'OR a été donné non pas par nous, mais par des créoles autrefois dans les années 40 »

Le public :

Quelques membres du publique interviennent en s'exclamant :

« Vous en êtes sûr Monsieur ? Vous auriez dû le rebaptiser en Lucifer cela vous va très bien Monsieur ; Vous oubliez du monde, il y avait également des békés, les TANON, les ROSTCHILD...vous les avez oubliés ?»

Le pétitionnaire :

Réponse du Directeur de la société « MONTAGNE D'OR » (M. Michel BOUDRIE):

« Il y avait les TABLON ; TANON qui a encore 2 concessions... Je n'oublie pas tous les gens qui ont travaillé sur Paul ISNARD ».

Poursuite de la présentation : En 1995 Les huit concessions minières (appartenant précédemment à la société ALCATEL ALSTOM) ont été transférées à la SOTRAPMAG. De 1994 à 2008 la société GUYANOR (maison mère de la SOTRAPMAG) a continué les travaux d'exploration. L'activité d'**or primaire** actuellement, concerne une vingtaine d'employés répartie entre les bureaux de Rémire/Montjoly et le site « Citron » sur le secteur de Paul ISNARD. Actuellement nous faisons essentiellement de l'exploration pour le développement du projet de montagne d'or.

Depuis 1999 la SOTRAPMAG a mis à disposition les ressources alluvionnaires du secteur de Paul ISNARD, il y a eu plusieurs personnes dans cette salle qui ont travaillé dans le secteur de Paul ISNARD, il y avait une quarantaine d'Autorisations d'Exploiter dans les années 1999 à 2000 et depuis il y a eu sans arrêt des sociétés locales qui ont travaillé l'or alluvionnaire sur Paul ISNARD.

Le public :

Un membre du public intervient en s'exclamant :

« Et depuis tout ce temps, vous n'avez pas assez d'or là ? C'est ça vous n'en n'aurez jamais assez en fait ? Vous allez exploiter toute la forêt ? Vous n'en avez pas assez de l'or ? Depuis le temps que vous en extrayez dans la forêt, il n'y en a pas assez pour les activités humaines ?»

Un second membre du publique intervient :

«Vous avez quoi pour St-Laurent ? »

Le pétitionnaire :

Réponse du Directeur de la société « MONTAGNE D'OR » (M. Michel BOUDRIE):

«La demande mondiale dépasse les besoins»

Le commissaire en quêteur :

Le commissaire régule à nouveau les tensions et demande de rester dans le cadre du projet afin de respecter le timing

Le public :

M. HAUDEBOURG intervient en s'exclamant :

« Monsieur le Commissaire enquêteur, est-ce que vous aurez l'amabilité s'il vous plait de noter sur un aspect technique mais pas sur le fond de la chose, que cela se passe mal, il y a beaucoup de personnes qui interrompent et qui ne sont pas sympathiques avec ces pauvres petites personnes. Les gens globalement ne sont pas contents, l'atmosphère de la réunion n'est pas cordiale, est-ce que vous pouvez le noter, sur un aspect technique, que les gens qui représentent la société montagne d'or sont en permanence agressés par les représentants du collectif « Or de question».

Le commissaire en quêteur :

Le commissaire régule à nouveau les tensions provoquées par l'intervention de M.HODEBOURG, et demande de revenir dans le cadre du projet afin de respecter le timing, et explique que tout sera noté.

Le public :

Un membre du public intervient:

« Depuis 1986 vous exploitez l'or sur St-Laurent, qu'est-ce que cela a changé pour nous ? »

Le commissaire en quêteur :

Le commissaire régule à nouveau, vue les tensions provoquées par le collectif « Or de question ».

Il demande de laisser terminer l'exposé du Responsable de la société ATENOR.

Il précise que les questions seront posées à la fin de l'exposé.

Le pétitionnaire :

Le Directeur de la société « ATENOR » (M. Antoine LEVEILLE):

Monsieur LEVEILLE intervient en saluant le public et le remerciant de sa présence. (Il est interrompu dans sa présentation à plusieurs reprises).

Le public :

Un membre du public « membre Du collectif « Or de question » intervient:

«Monsieur, vous n'avez pas compris cela ne nous intéresse pas »

Le pétitionnaire :

Réponse du Directeur de la société « ATENOR » (M. Antoine LEVEILLE):

« Mais que faites-vous ici alors? »

Le public :

Un membre du public membre de « Or de question » intervient:

«On est venu dire non »

Un autre membre du publique :

« On a vu leur passage au Pérou, on a vu leur passage au Guyana, aucun pays ou on a travaillé l'or n'a changé quoi que ce soit »

Le pétitionnaire :

Le Directeur de la société « ATENOR » (M. Antoine LEVEILLE):

Monsieur LEVEILLE poursuit sa présentation, et demande à Monsieur HAUDEBOURG d'arrêter d'invectiver les gens et de les laisser s'exprimer.

Le commissaire en quêteur :

Le commissaire régule à nouveau, vue les tensions provoquées par le groupe « Or de question ». Il précise que ces attitudes ne facilitent en rien la retranscription de la réunion. Il demande, au vu de ce que manifeste le collectif « Or de question » : « est-ce que le public souhaite passer directement à la phase des questions/réponses ? »

Le public dans sa majorité a souhaité que les présentations se poursuivent. Le commissaire enquêteur demande au Directeur de la société ATENOR de poursuivre sa présentation.

Le pétitionnaire :

Le Directeur de la société « ATENOR » (M. Antoine LEVEILLE):

Monsieur LEVEILLE poursuit en présentant les aspects économiques et les incidences de l'orpaillage illégal. Il parle de son parcours personnel en tant que forestier à la base et en qualité d'orpailleur aujourd'hui. Il définit les orpailleurs légaux comme les derniers remparts contre l'orpaillage clandestin.

QUESTIONS REPONSES PROJET AOTM

Le commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur introduit la phase de « questions réponses » et demande au public un minimum de calme et de civisme afin de favoriser la communication.

Le public :

Un membre du public intervient (Alexandro – Technicien de développement durable):

« Ma question concerne surtout le besoin en terme de consommation électrique pour une mine à cette échelle... »

- *Comment pensez-vous alimenter une telle mine qui nécessite 2 fois la consommation actuelle de la ville de St Laurent (nous ne parlons pas ici de petit projet)?*
- *Qu'en est-il de la création d'une usine de biomasse ?*
- *Êtes-vous informés de cette proposition d'usine pensez-vous que cette proposition de 20 mégawatt est destinée à répondre aux besoins de la population ou à vos besoins ?»*

Le commissaire en quêteur :

Il intervient afin de **repréciser que 3 thèmes ont été donnés en début de séance**, qu'il est nécessaire de poser des questions en lien avec le projet en référence aux 3 thèmes.

Le public :

Un membre du public intervient (M.AUDEBOURG) :

« On essaie de nous endormir, on veut limiter notre intervention sur le méga projet, nous sommes là pour parler de l'AOTM qui n'aurait rien à voir avec le méga projet « montagne d'or ».

Il insiste sur un lien entre les deux projets, disant que la concession n°215-C02/46 est directement liée à la concession n°214-C01/46 du grand projet de la montagne d'or, parce que toutes les concessions s'arrêtent le 31/12/2018. Et si ça se passe mal pour la société montagne d'or, elle perd toutes ses concessions « l'Etat reprendra son bien et pourra l'attribuer à la personne de son choix ».

Ils ont des millions à perdre.

M.HAUDEBOURG, fait référence à Guyaweb citant le directeur de la société ATENOR, qui parle du projet de mine industrielle et de la validité des titres miniers ainsi que des modalités de renouvellement : - Il précise qu'il y a urgence pour la société montagne d'or d'obtenir cette AOTM sur « bœuf mort » pour leur méga projet, « Si ils ont cette autorisation, c'est l'ouverture de la boîte de pandore et tous les dégâts pour l'ouest Guyanais ».

Le commissaire en quêteur :

Commissaire enquêteur demande à M.HAUDEBOURG de poser directement sa question.

Le public

M.AUDEBOURG répond :

« je n'ai pas de question Monsieur, je donne une opinion, juste pour dire pourquoi je suis contre cette AOTM sur « bœuf mort » qui est un prétexte pour faire la grosse montagne d'or, parce que par la magie du SDOM, qui permet l'exploitation minière dans cette zone en ouvrant une brèche dans la réserve faunistique entre Lucifer et Dékou-Dékou, où il y a 467 espèces végétales ; 41 espèces d'amphibiens ; 226 d'oiseaux ; 27 espèces de mammifères et j'en passe intégralement protégées. Bœuf Mort est dans le même secteur, qui est un endroit vital pour la biodiversité Guyanaise

Le pétitionnaire :

Réponse du Pétitionnaire :

Sur les 20 Mégawatt que vous avez évoqués, c'est une question sur le projet industriel « montagne d'or », je ne peux pas répondre à cette question maintenant.

Le public :

Un membre du collectif « Or de question » intervient :

« Vous êtes d'accord pour dire que M.LEVEILLE (Directeur de ATENOR) ici présent travaille pour vous ? Il est ici pour vous défendre ? Si votre demande n'est pas validée, on arrête tout c'est bien cela ? »

Le pétitionnaire :

Réponse du Pétitionnaire :

*« Il n'y a pas besoin de 20 mégawat dans le projet bœuf mort »
« Indépendamment de l'AOTM « Bœuf mort » la montagne d'or poursuivra son projet, car elle a déjà des éléments qui prouvent qu'il y a de la ressource. Cela fait déjà 1 an qu'ATENOR exploite pour eux. Ils ont besoin d'ATENOR pour de la présence sur site, mais pour que leur titre soit renouvelé, ils n'ont pas besoin d'ATENOR ».*

Le commissaire enquêteur :

Régulation du commissaire enquêteur

Le public :

Intervention de Mme TOULEMONDE Myriam, « auteur du premier rapport sur l'or à Maripasoula en l'an 2000 » :

« Premièrement, quand il y a des petits orpailleurs légaux guyanais dans un lieu, il y a moins d'orpailleurs clandestins et l'inverse se produit lors de la présence de grandes compagnies, exemple de DORLIN. J'aimerais bien que l'on tienne compte de cela. Deuxièmement, j'étais venue pour m'informer, je ne suis pas ici pour me battre pour la taxe carbone...

Qu'est-ce que ce genre de projet peut nous amener peut nous amener ?

J'ai connu GUYANOR qui avait promis 1000 emplois et il n'y en a eu que 5, la route de Cayenne Maripasoula et il n'y a pas eu 10 mètres de route qui ont été faits, l'Etat s'est même retiré de ce projet de route pour Apatou à la même époque...

Donc, qu'est-ce que cela rapportera au 41% de jeunes qui sont au chômage aujourd'hui en Guyane ? »

M. LEVEILLE qui est Guyanais et qui a tenté des choses en créant des entreprises, qui lui n'est pas enseignant ni fonctionnaire de l'Etat, sais très bien que c'est difficile et tout pour créer une activité ici... Je donne un avis « pour » :

Qu'est-ce que l'on fabrique en Guyane pour donner un métier à nos jeunes ?

Toutes ces entreprises s'installent dans l'or, elles laissent combien à la Guyane ? Il n'y a pas de politiques pour prendre ce débat corps à corps ? Parce qu'il me semble que le taxe qui revient aux communes est l'ordre de 0,005% ou quelque chose de complètement invraisemblable...

Le pétitionnaire :

Réponse du Pétitionnaire :

« Nous rentrons ici encore, dans le cadre du projet industriel de la montagne d'or, donc on n'est pas ici pour répondre à ces questions, mais j'aimerais bien préciser que toutes ces informations sont disponibles sur notre site web »

Le public :

Intervention d'un membre du public :

« Est-ce que vous allez faire comme en Nouvelle Calédonie pour le nickel, où c'est 51% qui restent dans le pays et 49% qui partent? J'ai entendu que c'est 70% pour vous et 30% pour la Guyane »

Le pétitionnaire :

Réponse du Pétitionnaire :

« Le chiffre est entre 3 et 5kg par mois »

Face au désaccord de certains membres du public le pétitionnaire précise de nouveau qu'il y a deux projets, le projet bœuf mort et le projet industriel pour lequel il y aura une enquête publique ainsi que des débats.

Le public :

Intervention de M. FERIE Michel, habitant de Mana :

« Je ne suis pas venu pour poser des questions, je vous dirai à l'appui d'un texte tout le bien que je pense de votre projet »

Le public :

Intervention de Mme X:

« Je suis venue pour assister à cette réunion, mais je me rends compte que ça part dans tous les sens et au final on ne sait pas en quoi consiste le projet, je pense que cela vous arrange bien, les gens gesticulent dans tous les sens.

Qu'est-ce que cela va donner en termes d'infrastructure pour le Guyane ?

Qu'est-ce qui sera fait en termes de forage ?

Qu'est-ce qui sera fait exactement dans ce projet ?

Le pétitionnaire

Réponse du Pétitionnaire :

« Si vous nous aviez laissé terminer sur la présentation vous auriez eu l'information sur le projet, mais on n'a pas pu le compléter ».

Le public :

Intervention de Mme X :

« J'aimerais savoir ce que cela va apporter et non pas connaître l'historique, les changements de noms les régions etc... On veut savoir ce qui va se passer avec ce projet très exactement »

Le pétitionnaire :

Le pétitionnaire propose de poursuivre la présentation :

- Travaux de prospection
- Orpaillage illégal
 - Repérage de terrain
 - chantiers
 - Corotel (débit de boisson ; prostitution)
 - Impact sur l'environnement
- Processus de l'AOTM
- Fonctionnement de l'activité alluvionnaire

Le public :

Demande de précision de Mme X sur le détournement des cours d'eau et le traitement des graviers et la décontamination

Le pétitionnaire :

Le Directeur de la société « ATENOR » (M. Antoine LEVEILLE :

Le pétitionnaire explique qu'ils n'utilisent pas de mercure et le chantier fonctionne en circuit fermé. Il poursuit sa présentation sur le fonctionnement de l'alluvionnaire. Il souligne que la façon dont ATENOR exploite est traditionnelle, il n'y a pas d'utilisation de mercure.

Le public :

Intervention du chef coutumier du village Pierre de St Laurent du Maroni :

« Les orpailleurs légaux utilisent les illégaux pour blanchir leurs butins. La terre étant naturellement mercurée quand vous amalgamez, le mercure remonte. Montrez d'abord que vous travaillez comme il se doit sur le terrain avant de raconter de conneries »

Le public :

Intervention d'un membre du village Pierre qui souhaite avoir des précisions sur le traitement de l'eau de rejet des cribles

Le pétitionnaire :

Le pétitionnaire propose au chef coutumier de lui faire visiter le projet au camp citron. Poursuite de la présentation, au préalable une réponse est donnée concernant le traitement de l'eau de rejet des cribles

Le public :

Intervention d'un membre du publique qui a effectué une visite sur le site de « haut plata »:

« Comment avez-vous la certitude que les trous creusés dans le sol seront refermés, que vous allez rectifier les impacts environnementaux ? »

Un autre membre du public :

« Vous êtes associé à AUPLATA ? »

Le pétitionnaire :

Réponse du pétitionnaire :

« Nous avons racheté les concessions Paul ISNARD de « AUPLATA », qui a une entente d'amodiation jusqu'en 2018 (sous-traitance) avec la compagnie minière « montagne d'or » pour exploiter l'or alluvionnaire sur 7 de ses 8 concessions. Ils sont contraints au respect de la réglementation minière et environnementale. Ils ont déposé la semaine dernière un plan de réhabilitation des sites qu'ils ont exploité sur nos concessions. Nous nous gérons nos concessions que « AUPLATA » exploite sur nos sites. Nous ne sommes pas informés de ce qui se passe sur les concessions qui appartiennent à AUPLATA. »

Le public :

Intervention de Manuel JEAN-BAPTISTE, membre du collectif des iguanes de l'ouest :

« Quel est le projet de société que vous amenez pour la Guyane ?

Quels sont les risques environnementaux que votre projet occasionnera sur notre territoire ?

Qu'est-ce que votre projet rapportera en termes de finance à la Guyane (impact fiscal)? »

Essayez de nous convaincre pour dire que l'impact est mesuré et les mesures économiques permettront à la Guyane d'avancer.

Vous population de Saint-Laurent, il ne s'agit pas d'être pour ou contre, est-ce que vous pensez qu'à chaque projet minier on ouvrira des débats éternellement ?

Je pense qu'après ces débats il faudra que l'on statue sur la situation minière en Guyane : est-ce que l'exploitation minière est possible ou pas en Guyane ?

Intervention d'un autre membre du public : « Est-ce qu'un projet légal comme celui-ci, avec un certain nombre de précautions comme vous l'avez dit, est de nature à faire reculer l'orpaillage illégal ?

Le pétitionnaire :

Réponse du pétitionnaire :

« Je vous remercie de cette intervention, en effet la question est pertinente. On l'a dit, nous voulons un débat sur ce projet mais aussi sur le futur de l'exploitation aurifère en Guyane.

Est-ce que les Guyanais sont prêts, est-ce qu'ils acceptent qu'on mette en place des industries propres en Guyane, qui va exploiter la ressource ?

Nous nous sommes prêts pour ce débat, nous allons déposer les demandes d'autorisations pour ouvrir la mine industrielle dès la fin d'année, le processus dans le traitement de ces dossiers est de 2 ans, au cours desquels il y aura des débats. On veut un débat dans toute la Guyane pour savoir si ce projet est concordant avec les attentes des guyanais et de structurer la filière minière, et que ce ne soit pas les illégaux qui viennent prendre la place. En ce moment on est envahi par les clandestins qui de plus utilisent le mercure ».

Le public :

Intervention de PIERRE Christophe « jeunesse autochtone » (il introduit son intervention en s'adressant tout d'abord aux membres du collectif « Or de question », ne parlant pas français et demandant à la population amérindienne présente de parler en leurs noms), il s'adresse en suite au pétitionnaire :

« Vous venez d'ailleurs, cela vous à déjà été souligné à plusieurs reprises, Vous êtes venus avec Colombus Gold, Vous n'êtes pas les bienvenus au nom de mon peuple je vous demande de quitter ce pays, vous n'êtes pas les bienvenus ».

Est-ce que l'on peut exploiter l'or en Guyane ?

Cela a rapporté quoi à la Guyane à part des cours d'eau pollués ?

Pour le moment cela n'a rien rapporté et cela ne rapportera rien ! Moi je vous oppose l'expertise des anciens qui démontre, que faire des trous dans la terre qui nous nourrit n'est pas une bonne chose, il n'y a pas à débattre la dessus. Merci

Le pétitionnaire

Réponse du pétitionnaire :

« Je vous ai entendu, très bien, je vous comprends très bien. Je suis originaire du Canada, on y développe des mines responsables, dans les territoires amérindiens. Au Canada ils ont donné un statut particulier aux amérindiens, l'entrée dans leurs territoire est soumise à négociation avec ces peuples pour développer la ressource. La ressource ne peut se développer sans accord préalable avec eux.

Je ne veux pas rentrer dans un débat politique, peut-être faudrait-il que vous ayez un statut particulier. Pour l'instant, la constitution française ne le permet pas encore, c'est peut-être là le vrai débat, comment on peut travailler ensemble, pour développer le ressource qui est sur le territoire (Guyanais, Amérindien ou Français) cette ressource appartient à l'Etat Français. Le débat ici, devrait se faire en Guyane pour

développer ces ressources, et il doit incorporer vos attentes. Si vous n'êtes pas d'accord, il faut vous écouter, nous le savons très bien.»

Le public :

Intervention d'un membre du public :

« Si je comprends bien vos arguments, il consistera à mettre en place des orpailleurs légaux à la place des illégaux. Connaissez-vous les chiffres et le nombre de sites d'orpaillage illégal en Guyane ? »

Il faudrait d'abord que l'Etat Français prenne ses responsabilités sur l'orpaillage illégale avant d'installer les légaux. Voyez déjà avec l'Etat pour qu'il puisse résoudre les problèmes, après vous pourrez vous installer sans problème et travailler proprement. Il faut faire les choses par ordre de priorité. Il faut d'abord résoudre le problème de l'orpaillage illégal.

Le pétitionnaire :

Réponse du pétitionnaire :

« Il faudrait demander à la gendarmerie et aux dispositifs des opérations harpie, pour avoir les chiffres. »

« Je suis d'accord avec vous concernant l'orpaillage illégal. »

Le public :

Intervention d'un membre du publique :

«Ce projet est indépendant du projet industriel mené par Colombus, Athénor est filiale à 100% de Colombus. Pouvez-vous m'expliquer ?»

Le pétitionnaire :

Réponse du pétitionnaire :

« Athénor est une société indépendante »

Le public :

Intervention d'un membre du public, Mme Johannes Eléonore (membre du collectif des premières nations) :

« Au Canada les Amérindiens ont un territoire et vous demandez l'autorisation, en Guyane cela n'existe pas. Mais le droit international dit «lorsque un projet doit intervenir sur un territoire autochtone, on doit leur demander leur avis préalable et éclairé, ce qui n'a pas été fait» et que ce soit le projet Montagne d'Or ou la mine Bœuf Mort, c'est pareil. Vous n'avez pas demandé aux communautés autochtones de vous installer sur des territoires ancestraux, je pense que vous êtes hors la loi. Selon l'ONU, les Nations Unies, il faut demander le consentement préalable des populations qui seront impactées par le projet sur le territoire ».

Le pétitionnaire :

Réponse du pétitionnaire :

« Merci, on a bien pris en considération, je veux quand même préciser que l'o, est ici pour débattre de l'exploitation alluvionnaire qui existe depuis plus de 140 ans dans le secteur de Paul Isnard, avec des activités illégales. Il est certain qu'il y aura des débats sur la mine industrielle de Montagne d'Or et également certain qu'il faudra que cela passe par la concertation avec les Amérindiens. Nous sommes en train de faire des études justement sur l'utilisation de territoire de l'Ouest pour savoir quels sont les secteurs qui sont actuellement utilisés par les Amérindiens (chasse et autres utilisations), c'est certain que la concertation avec votre peuple est essentielle pour ce projet »

Le public :

Intervention d'un membre du public :

« Vous avez indiqué que votre société produisait 5kg d'or par mois est-ce exact ? »

Le pétitionnaire :

Réponse d'ATENOR :

« Il s'agit de la production de la société ATENOR pour l'instant, sans l'utilisation du nouveau crible, c'est la quantité produite par mois. »

Le public :

Intervention d'un membre du public qui demande au responsable de la société ATENOR de justifier les détails de son chiffre d'affaires.

Le public :

Intervention d'un membre du public, M. Franck APOLINAIRE (membre de la communauté amérindienne):

« Dans le cadre d'un projet aussi vaste et aussi important, il n'a jamais été démontré d'impact positif sur le bien-être des populations. Dans le cadre d'un projet d'une telle envergure, il est dommage qu'il n'y ait pas de dispositif pour aller à la rencontre des populations qui vivent sur ce territoire tout en respectant la diversité culturelle et linguistique du territoire et surtout le respect des anciens, qui pour bon nombre d'entre eux ne maîtrisent pas la langue française.

Est-ce qu'il ne serait pas possible, et je crois en votre intelligence, que lors d'une prochaine intervention, que nous aussi (population amérindienne) nous puissions exposer notre point de vue au support d'un power point ? Merci

Le pétitionnaire

Réponse du pétitionnaire intervention de M. Jean-François AURU (Responsable des relations extérieures société « MONTAGNE D'OR ») :

« Je prends ce que vous dites comme une invitation, si vous souhaitez qu'il y ait des présentations mutuelles des différentes communautés ou des différents chefs coutumiers, d'exposer leurs préoccupations et la manière dont ils perçoivent ce projet, on pourra tout mettre en œuvre pour réaliser cela ».

Le public :

Intervention d'un membre du public (M. HAUDEBOURG membre de « Or de question ») :

« Etiez-vous en Afrique ou en Mauritanie ? Quel est le pays que vous avez développé ? »

Le pétitionnaire :

Réponse du pétitionnaire intervention de M. Jean-François AURU (Responsable des relations extérieures) :

« Je ne développe pas des pays Monsieur »

Le public :

Intervention de plusieurs membres du public, qui rappellent à l'ordre M. HAUDEBOURG (le représentant de « Or de question »), en lui sommant de laisser la parole aux autres personnes ici présentes. Ils lui demandent également de laisser le pétitionnaire s'exprimer afin que tout le monde comprenne.

Le pétitionnaire :

Poursuite de la Réponse du pétitionnaire (M. Jean-François AURU) à M. APOLINAIRE :

« Si vous souhaitez que l'on mette en place des réunions dans lesquelles vous allez faire des présentations, c'est une très bonne chose, nous sommes tout à fait en accord avec cela, il faudra maintenant que l'on définisse le format. Souhaitez-vous que ce soit dans une salle comme celle-ci, dans laquelle vous présenterez les préoccupations que vous portez vis-à-vis de ce projet ? Nous sommes tout à fait partant pour ce genre d'exercice ».

Le public :

Intervention de M. APOLINAIRE :

« Effectivement j'ai fait mon intervention en tant que citoyen Guyanais de St-Laurent-du-Maroni, et nous avons en Guyane 22 Mairies, la solution est toute trouvée ».

Le pétitionnaire :

Poursuite de la Réponse du pétitionnaire (M. Jean-François AURU) à M. APOLINAIRE :

« On a déjà pris contact avec des Maires qui nous ont demandé de faire des réunions d'information du publique dans leurs Mairies. Donc à partir du moment où les Maires nous saisissent pour nous demander qu'on vienne faire ce type d'information, on répond à cette demande et on va faire ces séances d'information, qui pourraient être des séances à la fois bilatérales, où d'autres représentants de la société civile peuvent également faire une présentation de leurs préoccupations ».

Le public :

Intervention d'un membre du publique :

*« Le Monsieur n'a pas répondu à la question sur les retombées économiques pour la Guyane et les risques, je souhaite donc lui reposer la question.
Vous êtes apparemment en phase d'étude, j'aimerais savoir à quoi sert cette réunion ? »*

Le pétitionnaire :

Réponse du pétitionnaire :

« Comme je l'ai dit, nous sommes ici pour discuter de l'exploitation alluvionnaire, ce projet est pour permettre à ATENOR d'exploiter, mais sur la question de la mine industrielle « montagne d'or » je ne peux pas rentrer dans les débats ce soir, il y aura d'autres occasions pour le faire. Pour le moment il y a un site web où il y a toutes les informations sur les retombées économiques »

Le public :

Intervention d'un membre du publique :

« Pourquoi nous renvoyez-vous au site web ? »

Le pétitionnaire :

Réponse du pétitionnaire :

« Si je commence dans une présentation sur le projet industriel « montagne d'or » avec tous les outils qui seront mis en place pour la formation, pour les emplois, sur les infrastructures de désenclavement, cela pourra prendre plus de 2 à 3 heures ».

Le public :

Intervention d'un membre du publique :

« Selon tout ce qui se dit au cours de cette réunion, on a l'impression que lorsque vous faites votre exploitation aurifère, que vous les faites principalement par rapport à l'orpaillage illégal. Est-ce bien cela qu'il faut comprendre ? »

Le pétitionnaire :

Réponse du pétitionnaire :

« Ce que l'on essaie d'expliquer en ce moment, c'est que l'on essaie d'installer des sociétés guyanaises sur notre terrain, parce que la ressource est exploitée en ce moment illégalement, donc pour contrer cela on met des exploitations alluvionnaires, des guyanais en place, pour que la ressource soit exploitée par les guyanais et pas par les illégaux. »

Le public :

Intervention d'un membre du publique :

*« Si je comprends bien dans notre cas, du fait que l'on se fasse spolier par les illégaux, cela vous tient à cœur, donc c'est bien cela ?
Donc dans ce cas au lieu de faire comme eux (il pollue la terre à petite échelle ils prennent nos richesses à petite échelle), pourquoi vous, vous venez avec toute votre arsenal pour le faire à grande échelle ?
Donc dans ce cas pourquoi vous ne créez pas des société pour éradiquer l'orpaillage illégal».*

Le commissaire enquêteur :

Régulation du commissaire enquêteur :

Il rappelle au public que la réunion a lieu sur des thèmes bien précis, relevés en lien avec les observations des différents mails, il demande au public de rester dans le cadre fixé pour cette réunion.

Le pétitionnaire :

Intervention du pétitionnaire :

« Si vous le permettez, je vais répondre très rapidement, le projet « montagne d'or » est différent du projet « bœuf mort ». On a une concession depuis 1946, avec une obligation du détenteur de valoriser ce pourquoi la concession a été donnée. Nous sommes en présence d'une concession d'exploitation d'or, sur cette concession il ya de l'or alluvionnaire, on voit bien les clandestins qui cherchent de l'or alluvionnaire. Nous, on a l'obligation de l'exploiter légalement. En toute évidence nous prenons des orpailleurs locaux qui savent faire ces travaux. La zone sur laquelle nous allons travailler, c'est une zone historique où il y a encore de l'or ».

Le public :

Intervention d'un membre du publique :

« Vous semblez tenir à ce projet, vous paraissez très intéressés à ce projet, dans quel intérêt, quel est l'intérêt que vous avez pour exploiter l'or en Guyane? Pouvez-vous m'expliquer quels sont vos intérêts ? »

Le pétitionnaire :

Réponse du pétitionnaire :

« Je vais répondre dans un premier temps au niveau personnel, j'ai gradué 30 ans de l'université avec un degré en géologie, j'ai par la suite travaillé dans les compagnies minières à la sortie de l'université. Pour moi, c'est ma carrière. L'exploitation extractive est essentielle à l'humanité, pour permettre une utilisation des plus variées. Ma carrière c'est de trouver des ressources dans certain métaux et pas seulement l'or, les métaux de base. Je travaille pour des compagnies minières qui cherchent toujours des gisements à exploiter. Nous avons donc ciblé la Guyane, dans les années 2010 nous avons évalué tous les projets en Guyane, dont « Yahou ; Dorlin ; Paul Isnard ; Dieu Merci » et ont est tombé sur le projet Paul Isnard qui est qui avait été partiellement foré par une société Guyanaise, très prometteuse. On connaît que le bouclier Guyanais, c'est l'un des territoires qui a un très haut potentiel pour trouver des gisements d'or qui sont très peu exploités par rapport à d'autres secteurs minier. Donc on est venu on a évalué Paul Isnard et le conseil a décidé d'investir dans Paul Isnard, parce qu'il y a un potentiel pour une mine intéressante. Donc nous en sommes à cela, après avoir dépensé 50 millions sur 6 années, nous sommes là avec une étude qui nous permet de prendre une décision « GO ou NO GO » sur le projet.

Le commissaire enquêteur :

Régulation du commissaire enquêteur

Le public :

Intervention d'un membre du publique :

« Les messieurs d'ATENOR ont dit que la société n'était pas rentable. J'aimerais savoir s'il s'agit d'une société en actions, est-ce qu'elle est présente pour faire de la spéculation sur le dos des êtres humains. Vu le risque d'utilisation de certain produit, tôt au tard l'environnement sera contaminé. Est-ce une société en actions, et si oui, est ce de la spéculation ? »

Le pétitionnaire :

Réponse d'ATENOR :

« Nous ne sommes pas une société cotée en bourse, nous sommes une petite entreprise artisanale qui existe depuis 17 ans, si aujourd'hui on ne produit que 3 à 5 kg par mois et que ce n'est pas rentable, dans la vie d'une entreprise il y a des périodes difficile et on ne doit pas forcément tout abandonner pour aller faire autre chose. Nous sommes sur ce site pratiquement depuis l'an 2000. Nous avons fait un investissement dans un nouvel outil pour essayer de rentabiliser notre production. »

Le public :

Intervention d'un membre du publique :

« Quelles sont les retombées socio-économiques pour les Guyanais ? (Nous n'avons pas eu de réponses concrètes)»

Le pétitionnaire :

Réponse d'ATENOR :

« Il y a des fluctuations au niveau du rendement de la société. Aujourd'hui il y a à peu de choses près un total de 17 employés sur l!e site et au bureau. La société n'a pas pour l'instant une bonne rentabilité. En 2012 il y avait 78 employés, nous avons donné du travail à 78 familles. Ce pôle est très important il peut créer de la richesse et donner du travail à des familles. Nous serons capables de faire mieux avec de la ressource et de la production. »

Le public :

Intervention de M. SAINT-LUCE Béranger citoyen de St-Laurent-du-Maroni :

« Dans le monde entier il y a de l'or et des richesses notamment au Canada et en Russie, je dénonce, c'est la venue de personnes qui ne font pas cette démarche à la demande des guyanais. Ils ne viennent pas parce que la Guyane a besoin de développer ses richesses. Pourquoi vous n'exploitez pas les minerais dans les pays d'où vous venez ?»

Le public :

Intervention de Yoana, citoyen de St-Laurent-du-Maroni :

*« Je suis contre ce que vous faites. Je vais poser une question juste pour voir votre état d'esprit. En termes d'emplois ce n'est pas ce que nous demandons, par rapport aux impacts irréversible que vous allez causer en Guyane.
Combien de lingots d'or, combien de barres d'or que vous allez laisser à la Guyane ? »*

Le pétitionnaire :

Réponse du pétitionnaire M. ROCK Lefrancois :

*« On rentre dans le cœur du débat du projet de «Montagne d'or» et oui justement on prend en compte quelles seront les retombées pour le territoire.
6.7 tonnes d'or annuel sur les 12 années de production de la mine «Montagne d'or» sur l'étude actuelle, soit 85 tonnes d'or ».*

Le public :

Intervention d'un membre du publique :

« J'aimerais savoir clairement cette réunion elle est pourquoi ? Parce que je n'ai rien compris il y a 2 sociétés... ? On croyait venir pour la montagne d'or. »

Le pétitionnaire :

Réponse du pétitionnaire M. ROCK Lefrancois:

« La compagnie minière « Montagne d'or » détient les concessions de Paul Isnard sur lesquels il y a de l'or ainsi qu'une exploitation de plus de 140 ans. ATENOR est un sous-traitant qui veut venir s'installer chez nous donc on a un contrat de sous traitance, ATENOR va exploiter l'or alluvionnaire et il va garder 90% des revenus issus de la vente d'or et nous compagnie minière montagne d'or, gestionnaire des titres on garde 10% pour les frais administratifs et payer les redevances sur la production d'or d'ATENOR.

Le public :

Intervention d'un membre du publique :

« Quel est le but de cette réunion exactement, puisque quand on vous pose des questions vous nous renvoyer à votre site, j'aimerais savoir si le projet est abouti ou pas ?

Le pétitionnaire :

Réponse du pétitionnaire M. LEFRANCOIS:

Nous ne répondons pas à certaines question par ce qu'il y a beaucoup de confusion ici, on parle de 2 projets différents, on parle de projet alluvionnaire, c'est de la production à petite échelle, cela n'a rien à voir avec le projet industriel.

Pour ce projet alluvionnaire le commissaire rendra son rapport qui passera par la suite en commission des mines, nous aurons une réponse par la suite.

Le commissaire enquêteur :

Intervention du commissaire en quôteur pour expliquer de nouveau le cadre de l'enquête publique et de la réunion publique et faire la distinction entre le projet alluvionnaire et le projet industriel.

Intervention des membres de la jeunesse autochtone, visant à une agression des représentants de la Montagne d'or.

CLOTURE DE LA REUNION PUBLIQUE à 20h36 minutes

Vue du centre de culture et de loisir (face A)



Vue du centre des cultures et de loisir (face B)



Vue du public présent



Vue 1 du public et du pétitionnaire



Vue 2 du public et du Pétitionnaire



Vue de fonds



Vue des opposants



Vue d'une autre partie de la salle

